

**Nombre de conseillers**

En exercice : 29

Quorum : 15

Présents : 18

Votants : 20

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 mars, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, dans la salle du conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN, Maire.

**Date de la convocation :** 26 février 2025

**Présents :** MM. Lucas PUGIN, S. LE MOAL, É. BOUCHET, D. GERELLI-FORT, B. MARQUET, I. SAGE, André PUGIN, V. JACQUEMOUD, G. SUATON, C. PEGUET, P. SAUVAGET, J-L. MAULET, P. VIDONNE, R. DIAKHATÉ, F. CONTAT, J-L. LACHENAL, J-P. PETRONIN et T. GAL

**Procurations :** Mmes N. SEMLAL à S. LE MOAL et C. MEYNET à Lucas PUGIN

**Excusé :** M. S. JAVOGUES

**Absents :** MM. A. MIZZI, S. BIOLLUZ, G. GAUTHIER, D. EISACK, S. MILLOT-FEUGIER, P. BARON, Olivier VENTURINI et Virna VENTURINI

**Secrétaire de séance :** Mme C. PEGUET

**2025DELIB019 BUDGET CHALEUR : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025**

*7.1 Décisions budgétaires*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2312-1 ;

**Vu** la loi n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République ;

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi "NOTRe", notamment son article 107 ;

**Considérant** l'avis de la Commission des Finances en date des 30 janvier 2025 et 17 février 2025 ;

**Considérant** le rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération ;

Monsieur le Maire ouvre le débat d'orientations budgétaires et Monsieur Éric BOUCHET présente le rapport.

Les conseillers municipaux débattent notamment sur :

- l'encours de la dette,
- le choix des investissements pour l'exercice 2025

**Article 1 :** Le Conseil municipal prend acte du rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération ;

**Article 2 :** Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant dans l'ordre du tableau en cas d'empêchement, pour l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance

Christine PEGUET

Envoyé en préfecture le 11/03/2025

Reçu en préfecture le 11/03/2025

Publié le

ID : 074-217402205-20250304-2025DELIB019-DE



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Publiée le **1.1 MARS 2025**

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.